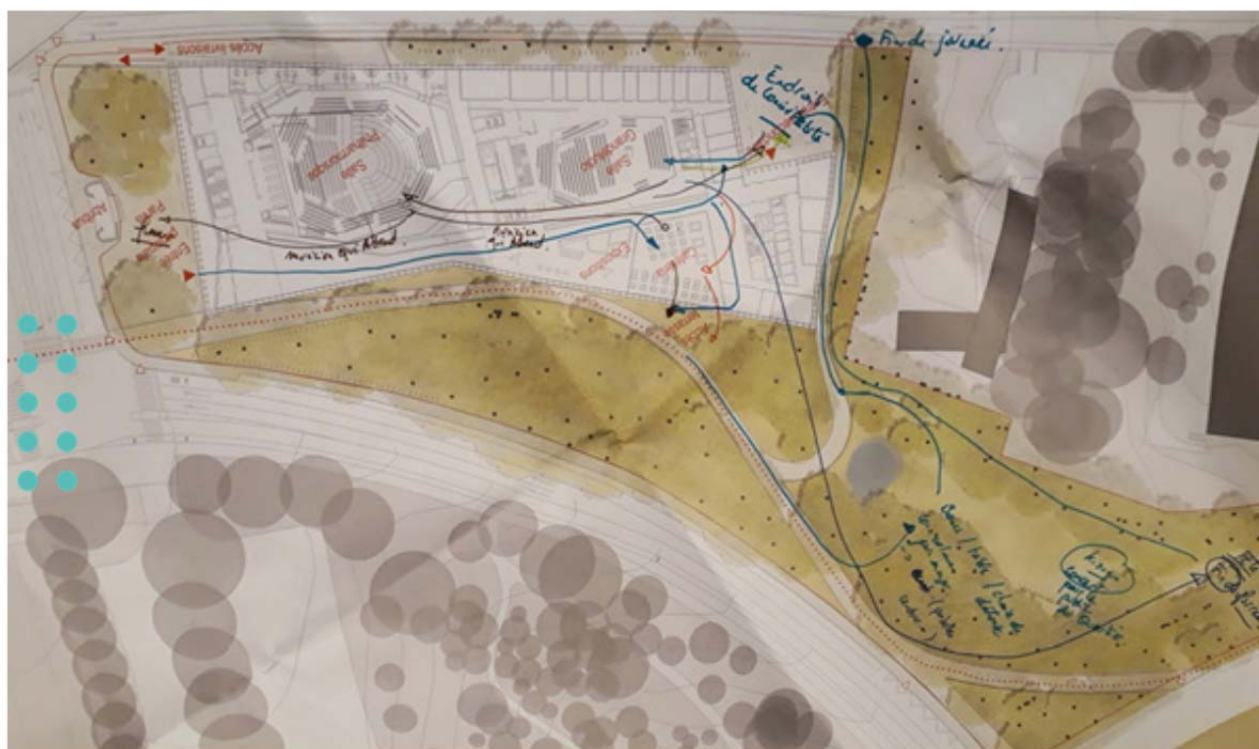


CITÉ DE LA MUSIQUE

CONCERTATION SUR LES ESPACES PUBLICS
ET LE PARC DE LA CITE DE LA MUSIQUE



RESTITUTION DES APPORTS DE LA DEMARCHE
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2019 À 19 HEURES
ECOLE DE CHANDIEU

VERSION DU 20 DÉCEMBRE 2019

1. CONTEXTE

Le projet concerné

Genève va bientôt ouvrir au public un nouveau complexe culturel dans le secteur des Nations.

Au nord de la Place des Nations, le projet de Cité de la musique va créer des lieux ouverts à tous les habitants de Genève et des environs, ainsi qu'aux personnes de passage, dans un site aujourd'hui inaccessible au public. Ce complexe - la Cité de la musique - comprendra un bâtiment dans un parc public qui offriront tous deux une grande diversité d'activités.

La concertation

L'ensemble de la démarche s'est déroulé en plusieurs étapes rappelées en introduction :

- Une enquête sociologique auprès de 22 acteurs.
- L'ouverture d'une plateforme numérique Decidim (Civic Tech) pour permettre à chacun de s'informer et de faire des propositions.
- Un premier atelier le 25 septembre 2019 pour permettre aux attentes et aux craintes de chaque catégorie d'utilisateurs de s'exprimer.
- Un second atelier le 31 octobre 2019 pour approfondir les besoins et usages souhaités par les futurs utilisateurs.
- Une séance de restitution le 11 décembre 2019 pour faire part de l'évolution du projet de parc suite à la concertation, et clore cette étape.

2. DÉROULEMENT

Lors de la séance de restitution du 11 décembre, les participants ont d'abord pu prendre connaissance de l'évolution du projet suite aux deux ateliers et aux propositions déposées sur Decidim ou exprimées lors des entretiens.

Ils ont ensuite été invités à s'exprimer sur leur perception de la prise en compte de leurs attentes.

Et un débat général a eu lieu, permettant d'apporter aussi quelques compléments d'informations.

3. ÉVOLUTION DU PROJET

Comme l'ont reconnu les participants qui étaient présents aux ateliers précédents, la plupart des attentes exprimées concernant les usages ont pu être intégrées par les concepteurs du projet de parc, à l'exception de celles qui présentaient une contradiction entre elles ou avec l'esprit général du parc.

Les propositions retenues concernent :

- La sécurité et le confort des accès au parc. Il s'agira de créer des traversées piétonnes aux entrées du parc en continuité avec la promenade de la Paix et en lien avec le futur tramway Nations - Grand Saconnex mais aussi le long de la route de Ferney et de l'avenue de la Paix, et des pistes cyclables qui longent le parc de part et d'autre, avec des parcs à vélos en nombre suffisant, également situés aux entrées de ce dernier.
- La sécurité et le confort des cheminements à l'intérieur du parc, avec leur éclairage (qui évite l'éblouissement des personnes et des animaux et un autre type d'éclairage pour les espaces d'entrée du bâtiment), et leur aménagement (des chemins surélevés pour préserver les racines des arbres, avec différents types de bancs, des fontaines à eau potable et des poubelles).

- La localisation des différents lieux d'animation dans le parc (la terrasse de la cafétéria, le podium pour concerts et espace de déclamation, les jeux éducatifs sonores le long des cheminements).
- Et des lieux plus tranquilles (bancs, amphithéâtre intégré dans la pente dans la verdure, étang en version nature), sans parler des équipements de base (toilettes publiques).

Les propositions non retenues concernent :

- L'étang vu comme un espace de jeux (incompatible avec sa vocation retenue de renforcement de la biodiversité).
- Et les demandes trop invasives (l'ascenseur dans les arbres ou une tranchée d'observation des racines) ou non compatibles avec les dimensions du parc (espace dédié aux chiens et au lieu de rassemblement).

Toutefois les concepteurs ont proposé des alternatives à ces demandes, comme la possibilité d'observer la canopée depuis le bâtiment.

Les plans et images représentant les propositions retenues se trouvent dans le document "Annexe".

4. FEED BACK ET DÉBAT

Plusieurs demandes de compléments d'information ont été exprimées suite aux présentations introductives.

La première demande concernait les arbres, émanant de personnes n'ayant pas pu participer aux ateliers précédents. Un rapide rappel de la présentation faite fin octobre a ainsi pu être fait.

Les concepteurs ont analysé la végétation existante du point de vue de sa qualité (arbres anciens, ensembles cohérents, etc.) et le projet de bâtiment s'est inséré au mieux pour préserver au maximum ces ensembles. Néanmoins, un certain nombre d'arbres ne pourra pas être conservé. Un nombre équivalent sera toutefois replanté sur place (en particulier le long de l'avenue de la Paix) ou à proximité (par exemple dans le Parc Rigot).

La deuxième demande concernait le coût et les cofinancements du projet. La Fondation a apporté la réponse suivante :

Le coût total de réalisation de la Cité de la musique, droits fonciers inclus, est de l'ordre de CHF 300 millions. Les 70% environ de ce coût seront pris en charge par le mécène principal. A cette contribution essentielle viendront en principe s'ajouter des subsides de la Confédération et des apports de sponsors ou donateurs complémentaires.

L'engagement de la Fondation pour la Cité de la musique de Genève est d'éviter que les collectivités publiques locales genevoises n'aient à prendre en charge, ne fut-ce qu'en partie, le coût de la construction du bâtiment et des aménagements extérieurs.

S'agissant des coûts d'exploitation, pour lesquels des études de chiffrage sont en cours, ils seront supportés par les budgets actuels de l'OSR et de la HEM, auxquels viendra s'ajouter une aide cantonale.

Les budgets de la Ville de Genève, qui contribuent aux aides à de nombreux autres acteurs musicaux ne seront ainsi pas sollicités. Ces autres acteurs musicaux n'ont ainsi pas à craindre que l'aide publique à la Cité de la musique n'intervienne à leur détriment.

La dernière question, en lien avec la précédente, concernait l'entretien du parc. La Ville de Genève ayant accepté le principe d'une servitude d'usage public proposée par la Fondation, ce parc deviendra l'un des parcs publics de la Ville. Néanmoins, la construction du parc sera intégralement prise en charge par les fonds de la Fondation de la Cité de la musique.

A la question « en quoi vous retrouvez-vous dans ce que vous venez d'entendre ? » les réponses suivantes ont été apportées :

Les participants présents aux ateliers précédents ont relevé l'importance des propositions retenues et la clarté des explications permettant de comprendre pourquoi celles qui ne l'ont pas été ont posé problème. La méthode et ses résultats ont été appréciés, et des remerciements exprimés.

Du point de vue des usages, le fait que ce nouvel équipement permette de rendre le quartier plus vivant, à la fois par les activités proposées et l'ouverture du parc au public, a été salué. Ce futur lieu de promenade est attendu, en particulier par les voisins du site.

Le fait que les arbres coupés soient remplacés dans le parc ou à proximité a également été relevé, comme étant satisfaisant pour une partie des personnes présentes, mais pas pour certains.

Une crainte subsiste concernant la route de Ferney et sa transformation en avenue urbaine bordée de grands bâtiments, dont celui de la Cité de la musique. Cette dissymétrie avec l'avenue de la Paix bordée de part et d'autre par le parc de l'Ariana et celui de la Cité de la musique pose question à certains.

5. SUITE DE LA DÉMARCHE

Cette étape de la concertation en lien avec la procédure de PLQ (plan localisé de quartier) est maintenant achevée. Elle a été conduite par l'office de l'urbanisme du canton de Genève et soutenue par la Fondation de la Cité de la musique qui a souhaité dialoguer avec la population pour cet important projet.

La Fondation va poursuivre ce dialogue par différentes démarches et moments d'information réguliers, tant sur l'avancement du projet de parc que sur le projet artistique et culturel de la Cité de la musique.

L'office de l'urbanisme va intégrer les résultats de la concertation au dossier du PLQ dans le cadre de l'enquête publique qui aura lieu en début d'année 2020. L'information sera régulièrement mise à jour sur le site internet de l'État, à l'adresse:

<https://www.ge.ch/dossier/nouveaux-quartiers/geneve-petit-saconnex-cite-musique>.

WWW.GE.CH